2026/127

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026 5:10
ID : 033-253303499-20261006-D20261045-DE

USTOM

FAISONS AUJOURD'HUI POUR PRÉSERVER DEMAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-10-45

COMITE SYNDICAL DU 6 octobre 2026

Vente du fourgon Fiat Ducato

L'an deux mille vingt-six, le 6 octobre à 18h30, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de Fabrice MICHEL, Président.
Date de la convocation : 28 septembre 2026

Délégués en exercice : 39 **Délégués présents à l'ouverture de la séance** : 27 **Pouvoirs** : 3

Agents USTOM présents :
Elizabeth ROBERT, Responsable des ressources humaines, Fatima BOUZEHRA, Responsable communication et prévention, Deborah LECRAS, Responsable redevance incitative, Cedric LEFRANC, Responsable recycleries, Jennifer MESSY, service direction.

Présents :
Communauté de communes de Castillon-Pujols : LAVIGNAC Marie-Claude, GUILLAUME Jean-Claude
Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, CASTENET Isabelle
Communauté de communes du Grand St Emilionnais : MICHEL Fabrice, GUIMBERTEAU Yannick
Communauté de communes de Montaigne Montravel : BILLOT Geoffroy, BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean-Pierre, DE SAULSES DE FREYCINET Henry
Communauté de communes du Pays Foyen : CHASSAGNE Philippe, FESTAL Patrick, MERY Aurore, PILLON Isabelle, PLAT Tristan, CONORD Diana, PAUILLAC Sandrine
Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BERRY Bertrand, BOUTIN Stéphane, GAVOILLE Eric, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, RICAUD Fabrice, DERC Pascal

Absents ayant donné pouvoir :
Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MOTHES Christophe (donné pouvoir à MALAMBIC Benjamin/
Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDE Thierry (donné pouvoir à CHAUMARD Jean-Pierre)
Communauté de communes du Pays Foyen : HOUNIEU Jean-Philippe (donné pouvoir à MERCIER Bastien)

Absents excusés :
Communauté de communes de Castillon-Pujols : LEOCATA-BLACK Marlène, POCINO Robert, DELLIS Aurore,
Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MIQUEU Christophe,
Communauté de communes du Grand St Emilionnais : LEGOUZOUGUEC Yannick

Absents non excusés :
Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, QUEBEC Christophe, DUDON Bernard
Communauté de communes du Pays Foyen : VACHER Jean-Claude

Le quorum est atteint, 27 présents + 3 pouvoirs, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Le Président ouvre la séance.
Yannick GUIMBERTEAU est désigné secrétaire de séance par le Comité Syndical.

2026/128

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 033-253303499-20261006-D2026104S-DE

USTOM

Vente du fourgon Fiat Ducato

Le Comité Syndical **du Castillonnais et du Réolais** sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les dispositions relatives à la cession des biens mobiliers appartenant aux collectivités et établissements publics ;

Vu l'offre commerciale n°02319 présentée par l'entreprise DEAL PRO AUTOMOTIVE, relative à l'acquisition d'un nouveau véhicule Renault Master III, pour un montant de 27 144 € TTC ;

Vu la reprise proposée par l'entreprise DEAL PRO AUTOMOTIVE du véhicule appartenant au Syndicat, à savoir un FIAT DUCATO, immatriculé AB-943-NY, pour un montant de 400 € TTC ;

Considérant que le véhicule FIAT DUCATO immatriculé AB-943-NY n'est plus affecté aux besoins du Syndicat et qu'il convient de procéder à sa cession ;

Considérant que le montant de 400 € TTC correspondant à la reprise du véhicule figure dans l'offre commerciale n°02319 approuvée et engagée pour l'acquisition du nouveau véhicule Renault Master III ;

Considérant qu'il convient de formaliser et de mettre en conformité la vente du véhicule FIAT DUCATO au profit de l'entreprise DEAL PRO AUTOMOTIVE pour un montant de 400 € TTC ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la cession du véhicule FIAT DUCATO, immatriculé AB-943-NY, à l'entreprise DEAL PRO AUTOMOTIVE, pour un montant de 400 € TTC ;
- PREND ACTE que le montant de cette cession correspond à la valeur de reprise mentionnée dans l'offre commerciale n°02319 relative à l'acquisition d'un véhicule Renault Master III, pour un montant de 27 144 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation et à la régularisation de cette cession ;
- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget du Syndicat.

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

2026/129

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 033-253303499-20261006-D20261045-DE

USTOM
TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Yannick GUIMBERTEAU

Le Président

Fabrice MICHEL

SYNDICAT du CASTILLONNAIS et du RECOLAIS

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le

2026/130

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 033-253303499-20261006-D20261045-DE